

Décide :

1. Les biens-fonds situés sur le territoire de la commune de Marly et portant la désignation de forêt, tels qu'ils figurent sur les plans de situation à l'échelle 1:1000, dressés le 30 avril 1997 par le Bureau de géomètres Fornérod et Bongard S.A., à Fribourg, sont considérés comme forêt.
2. Il est perçu un émolument de 200 francs par le Département des forêts. Ce montant est débité du compte-courant de la commune de Marly auprès de la Trésorerie d'Etat.
3. La présente décision est publiée dans la Feuille Officielle et peut faire l'objet de recours auprès de la Direction de l'intérieur et de l'agriculture, dans les trente jours dès la publication.
4. Communication :
 - a) à la commune de Marly, avec un jeu de plans (1 ex.);
 - b) à l'inspecteur des forêts du 1er arrondissement, avec un jeu de plans (1 ex.);
 - c) à l'Office des constructions et de l'aménagement du territoire, avec deux jeux de plans (2 ex.);
 - d) à la Préfecture de la Sarine (1 ex.);
 - e) à l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (1 ex.);
 - f) - à la Ligue suisse pour la protection de la nature, Wartenbergstrasse 22, 4052 Bâle (1 ex.);
- à la Ligue suisse du patrimoine national, Merkurstrasse 45, 8032 Zürich (1 ex.);
- au Club alpin suisse, Helvetiaplatz 4, 3005 Berne (1 ex.);
- à l'Association suisse pour le plan d'aménagement national, Seilerstrasse 22, 3011 Berne (1 ex.);
- à la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du territoire, Hirschengraben 11, 3011 Berne (1 ex.);
- à la Fondation WWF Suisse, ch. de Poussy 14, 1214 Vernier (1 ex.);
 - g) à la comptabilité de l'Inspection cantonale des forêts, pour elle et la Trésorerie de l'Etat de Fribourg (2 ex.).

Fribourg, le 22 JUIL. 1997

L'INSPECTEUR EN CHEF DES FORETS



A. Brülhart



Direction de l'intérieur
et de l'agriculture

Direktion des Innern
und der Landwirtschaft

CANTON DE FRIBOURG / KANTON FREIBURG

1CF
Inspection cantonale des forêts
Kantonsforstamt

Commune de MARLY.- Constatation de la nature forestière

Vu :

La loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les forêts (LFo);

L'ordonnance du 30 novembre 1992 sur les forêts (OFo);

Le code forestier du canton de Fribourg du 5 mai 1954;

Le code du 23 mai 1991 de procédure et de juridiction administrative (CPJA);

Le dossier de l'affaire,

Considérant :

A teneur des articles 10 et 13 LFo, lors de l'édiction et de la révision des plans d'aménagement du territoire, les limites de forêts doivent être fixées sur la base de constatations de la nature forestière ayant force de chose jugée là où les zones à bâtir confinent et confineront à la forêt;

La commune de Marly a fait établir des plans pour une constatation de la nature forestière, à l'occasion de la révision de son plan d'aménagement local;

Par forêt il faut entendre toutes les surfaces couvertes d'arbres ou d'arbustes forestiers à même d'exercer des fonctions forestières indépendamment de leur origine, leur mode d'exploitation et de la mention au registre foncier. Les forêts pâturées, les pâturages boisés, les peuplements de noyers et de châtaigniers, les surfaces non boisées ou improductives d'un bien-fonds forestier, ainsi que les biens-fonds faisant l'objet d'une obligation de reboiser sont assimilés aux forêts (art. 2 al. 1 et 2 LFo);

Sur les huit plans de situation dressés le 30 avril 1997 par le Bureau de géomètres Fornérod et Bongard S.A., la forêt a été reportée selon les prescriptions précitées;

Les surfaces ainsi délimitées sont dès lors considérées comme forêt;

Les plans précités ont été mis à l'enquête publique par l'Inspection cantonale des forêts du 16 mai au 20 juin 1997; aucune opposition n'a été déposée;

Les plans précités ont été approuvés par le Conseil communal de Marly le 24 juin 1997;

En vertu de l'article 116 CPJA, l'autorité compétente pour connaître d'un éventuel recours contre la présente décision est la Direction de l'intérieur et de l'agriculture;

CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE

COMMUNE: MARLY

Secteur: Route des Pommiers

Plan No.: 1

Folio 3
Echelle 1:1000
Date 30 avril 1997
Mention AF: Non
Coordonnées: Y=578700 X=181400
Autorisation de diffusion 008/97.01.01/1

TABEAU DES SURFACES FORESTIERES

Parcelle No.	Surface forestière m ²	Surface non-forestière m ²	Total m ²
75	59'783	17'639	77'422
78	119	6'129	6'248
987	162	1'139	1'301
992	323	711	1'034
1584	261	1'016	1'277

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
du 16 mai au 20 juin 1997

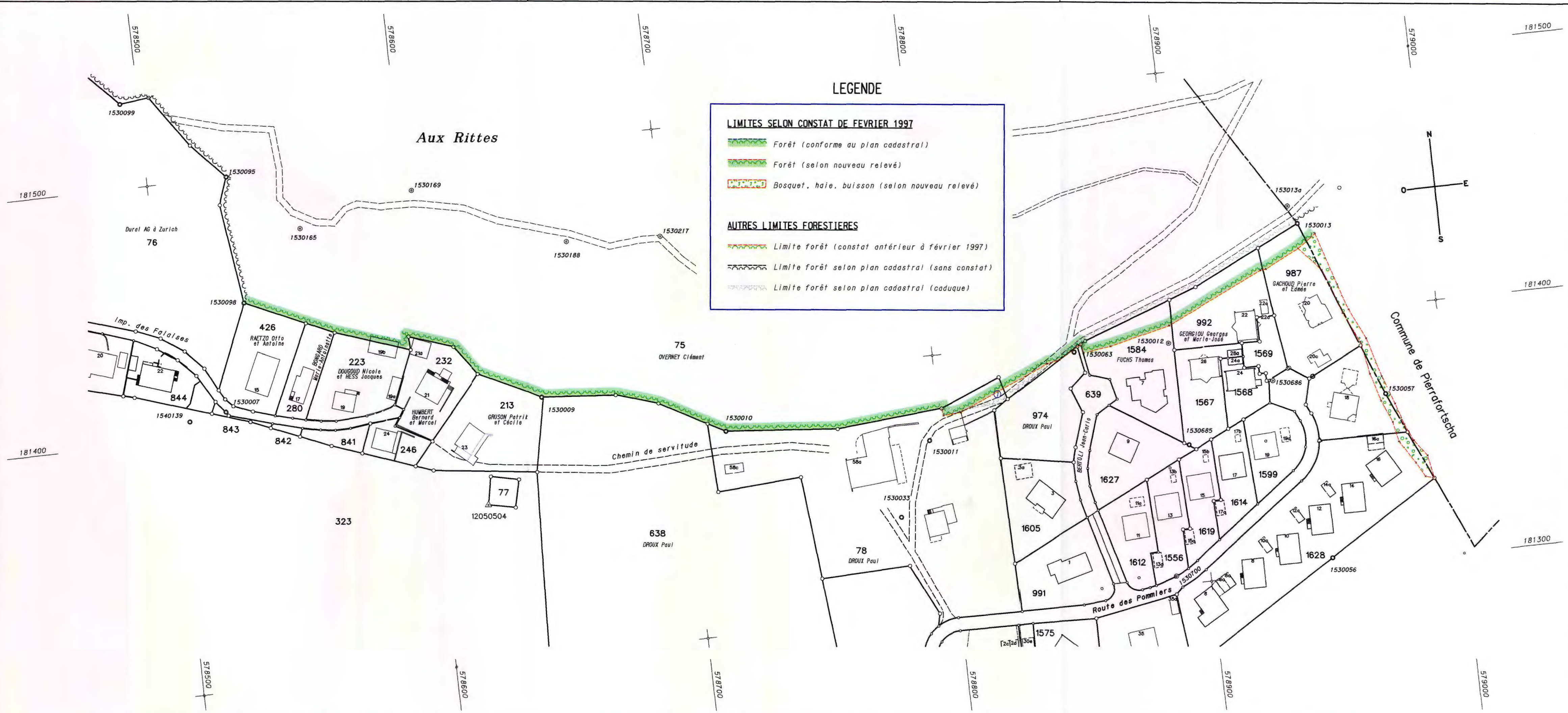
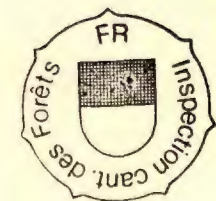
APPROUVE PAR LE CONSEIL COMMUNAL

le 24 juin 1997

Le secrétaire

Le syndic

APPROUVE PAR L'INSPECTION CANTONALE DES FORETS
le 22 JUIL. 1997



CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE

COMMUNE: MARLY	Folio 13, 16
	Echelle 1:1000
Secteur: GRAND PRE	Date 30 avril 1997
	Mention AF: Non
Plan No.: 2	Coordonnées: Y=577300 X=815500
	Autorisation de diffusion 008/97.01.01/2

TABEAU DES SURFACES FORESTIERES

Parcelle No.	Surface forestière m2	Surface non-forestière m2	Total m2
1194	60'704	1'491	62'195

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

du 16 mai au 20 juin 1997

APPROUVE PAR LE CONSEIL COMMUNAL

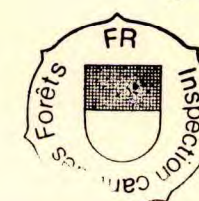
le 24 juin 1997

Le secrétaire

Le syndic

APPROUVE PAR L'INSPECTION CANTONALE DES FORETS

le 22 juil. 1997



LEGENDE

LIMITES SELON CONSTAT DE FEVRIER 1997

- Forêt (conforme au plan cadastral)
- Forêt (selon nouveau relevé)
- Bosquet, hale, buisson (selon nouveau relevé)

AUTRES LIMITES FORESTIERES

- Limite forêt (constat antérieur à février 1997)
- Limite forêt selon plan cadastral (sans constat)
- Limite forêt selon plan cadastral (caduque)



CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE

COMMUNE: MARLY	Folio	14, 15
Secteur: BEL- AIR	Echelle	1:1000
Plan No.: 3	Date	30 avril 1997
	Mention AF: Non	
	Coordonnées: Y=577250 X=180600	
	Autorisation de diffusion 008/97.0101/3	

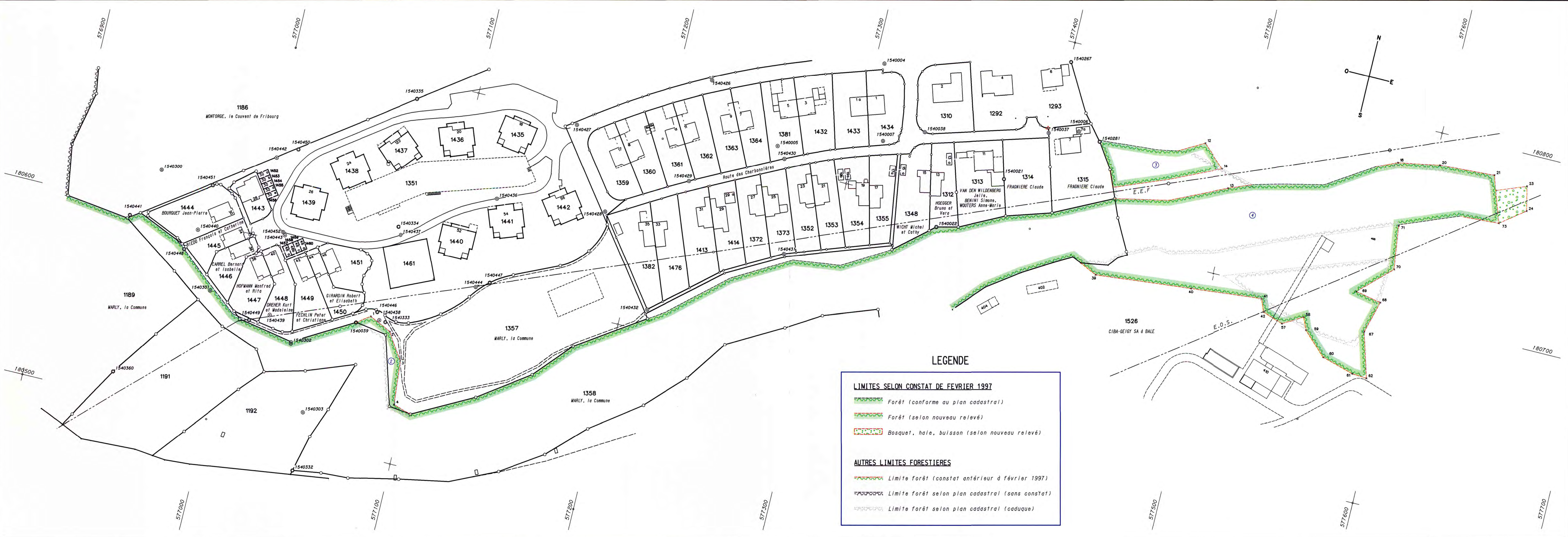
TABLEAU DES SURFACES FORESTIERES

Parcelle No.	Surface forestière m2	Surface non-forestière m2	Total m2
1357	266	6'665	6'931
1358	19'002	505	19'507
1526	26'487	160'065	186'552

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
du 16 mai au 20 juin 1997

APPROUVE PAR LE CONSEIL COMMUNAL
le 24 juin 1997
Le secrétaire

APPROUVE PAR L'INSPECTION CANTONALE DES FORETS
22 JUIL. 1997



CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE

COMMUNE: MARLY	Folio 2,14,21
	Echelle 1:1000
Secteur: CIBA - GERINE	Date 30 avril 1997
	Mention AF: Non
Plan No.: 4	Coordonnées: Y=577800 X=188550
	Autorisation de diffusion 008/97.0101/4

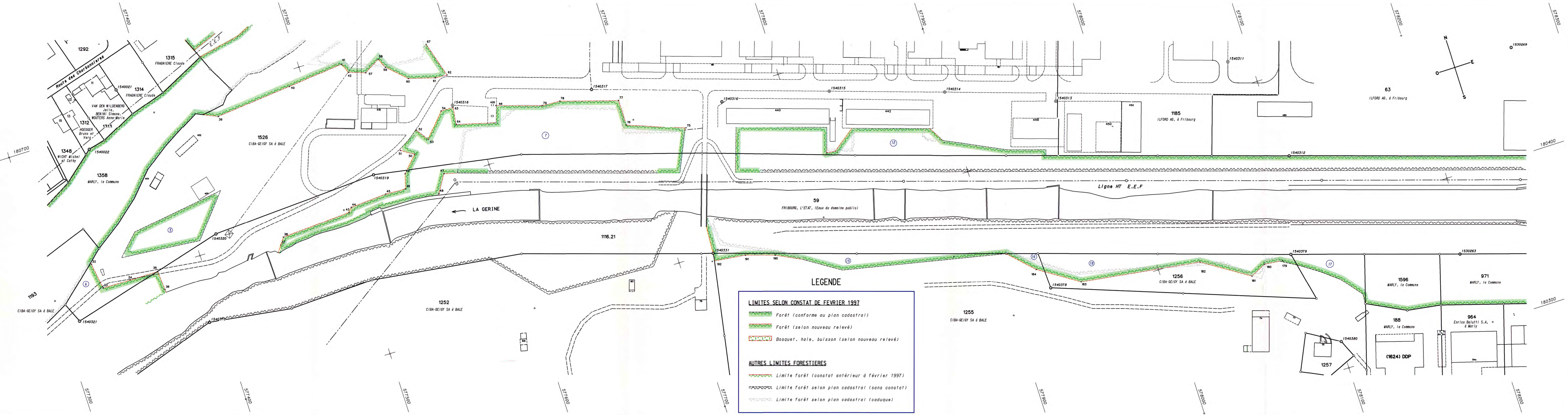
TABLEAU DES SURFACES FORESTIERES

Parcelle No.	Surface Forestière m2	Surface non-forestière m2	Total m2
1185	2'066	50'544	52'610
1255	1'757	75'203	76'960
1256	1'865	2'567	4'432
1526	26'487	160'065	186'552

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
du 16 mai au 20 juin 1997

APPROUVE PAR LE CONSEIL COMMUNAL
le 24 juin 1997
Le secrétaire

APPROUVE PAR L'INSPECTION CANTONALE DES FORETS
le 22 JUIL. 1997



CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE

COMMUNE: MARLY	Folio 1,2,9
	Echelle 1:1000
Secteur: GERINE - FONTANETTES	Date 30 avril 1997
	Mention NF Non
Plan No.: 5	Coordonnées Y=578500 X=80200
	Autorisation de diffusion 008/97.01.01/5

TABEAU DES SURFACES FORESTIERES

Parcelle No.	Surface forestière m ²	Surface non-forestière m ²	Total m ²
168	46'006	24	46'030
169	18'713	30'543	49'256
170	1'944	17'267	19'211
172	1'073	776	1'849
591	1'016	10'984	12'000
929	181	10'849	11'030

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
du 16 mai au 20 juin 1997

APPROUVE PAR LE CONSEIL COMMUNAL
le 24 juin 1997

Le secrétaire *[Signature]* Le syndic *[Signature]*

APPROUVE PAR L'INSPECTION CANTONALE DES FORETS
le 22 JUIL. 1997

[Signature]

Bureau de géomètres Fornerod & Bongard SA rue du Botzet 3 1700 FRIBOURG tél.026/424 97 51 fax 026/424 97 73 Réf. 5745

LEGENDE

LIMITES SELON CONSTAT DE FEVRIER 1997

- Forêt (conforme au plan cadastral)
- Forêt (selon nouveau relevé)
- Bosquet, haie, buisson (selon nouveau relevé)

AUTRES LIMITES FORESTIERES

- Limite forêt (constat antérieur à février 1997)
- Limite forêt selon plan cadastral (sans constat)
- Limite forêt selon plan cadastral (caduque)



CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE

COMMUNE: MARLY
Folio 6, 8, 9
Echelle 1:1000
Secteur: GERME - CRAUSAZ - PRALETES
Date: 30 avril 1997
Nomenclature: AF, Non
Plan No.: 6
Coordonnées: Y=579200 X=800000
Autorisation de diffusion 008/97/01/09

LEGENDE

LIMITES SELON CONSTAT DE FEVRIER 1997

- Forêt (conforme au plan cadastral)
- Forêt (selon nouveau relevé)
- Bosquet, hêrte, buisson (selon nouveau relevé)

AUTRES LIMITES FORESTIERES

- Limite forêt (constat antérieur à février 1997)
- Limite forêt selon plan cadastral (sans constat)
- Limite forêt selon plan cadastral (caduc)

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
du 16 mai au 20 juin 1997

APPROUVE PAR LE CONSEIL COMMUNAL
le 24 juin 1997

Le secrétaire
[Signature]

APPROUVE PAR L'INSPECTION CANTONALE DES FORETS
le 22 JUILL. 1997

[Signature]

Bureau de géomètres: Formard & Bonnard SA, rue du Batz 3, 1700 FRIBOURG, tél. 026/424 97 51, fax 026/424 97 73, réf. 5745

TABLEAU DES SURFACES FORESTIERES			
Parcelle No.	Surface forestière m ²	Surface non-forestière m ²	Total m ²
136	1'344	59'631	60'975
137	10'432	1'752	12'184
143	160	7'104	7'264
153	134	6'920	7'054
154	320	10'666	10'986
155	9'091	17'439	26'530
169	18'713	30'543	49'256
182	219	832	1'051
432	247	1'107	1'354
538	127	1'183	1'310
580	7'955	1'831	19'786
629	3'505	1'578	5'083
862	181	625	806
863	443	1'100	1'543
864	387	368	1'355
893	211	548	759
933	493	862	1'355
1703	147	3'515	3'662



CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE

COMMUNE: MARLY
Folio 4,5
Echelle 1:1000
Secteur: LES RAPETTES
Date 30 avril 1997
Mention Af: Non
Plan No.: 7
Coordonnées Y=579300 X=80700
Autorisation de diffusion 008/97.01/07

TABLEAU DES SURFACES FORESTIERES

Parcelle No.	Surface forestière m ²	Surface non-forestière m ²	Total m ²
103	2'582	6'391	8'973
117	8'725	1'256	9'981
125	5'210	52'839	58'049
129	281	17'678	17'959
131	252	31'400	31'652
311	926	4'853	5'779
579	96	1'161	1'257
590	228	2'233	2'461
949	155	1'418	1'573
972	4'730	97	4'827
1715	73	707	780

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

du 16 mai au 20 juin 1997

APPROUVE PAR LE CONSEIL COMMUNAL

le 24 juin 1997

Le secrétaire

le/syndic

APPROUVE PAR L'INSPECTION CANTONALE DES FORETS

le 22 JUL. 1997

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Le secrétaire

le/syndic

Bureau de géomètres Fornerod & Bongard SA rue du Botzet 3 1700 FRIBOURG tél.026/424 97 51 fax 424 97 73 Réf.: 5745



LEGENDE

LIMITES SELON CONSTAT DE FEVRIER 1997

- Forêt (conforme au plan cadastral)
- Forêt (selon nouveau relevé)
- Bosquet, hale, buisson (selon nouveau relevé)

AUTRES LIMITES FORESTIERES

- Limite forêt (constat antérieur à février 1997)
- Limite forêt selon plan cadastral (sans constat)
- Limite forêt selon plan cadastral (caduque)

CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE

COMMUNE: MARLY

Folio 2,14

Secteur: Route de la Ciba

Echelle 1:1000

Plan No.: 8

Date 30 avril 1997

Marillon Af: Non

Coordonnées: Y=578000 X=180800

Autorisation de diffusion 008/97.02.01/9

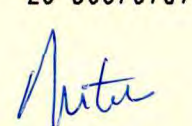
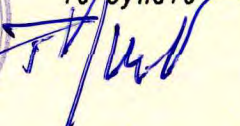
TABLEAU DES SURFACES FORESTIERES			
Parcelle No.	Surface forestière m ²	Surface non-forestière m ²	Total m ²
63	6'575	127'597	134'172
1185	2'066	50'544	52'610
1526	26'487	160'065	186'552

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

du 16 mai au 20 juin 1997

APPROUVE PAR LE CONSEIL COMMUNAL

le 24 mai 1997

Le secrétaire  le syndic 

APPROUVE PAR L'INSPECTION CANTONALE DES FORETS

le 22 JUIL. 1997

 Inspection Cant. des Forêts

Bureau de géomètres Fornerod & Bongard SA rue du Botzet 3 1700 FRIBOURG tél. 026/424 97 51 fax 026/424 97 73 Ref. 5745

